

Tenue de registre – Périmètre d'interdiction d'affichage



Ville de Lévis

Tenue registre

18 juin 2023, 9 h 00 à 19 h

Hôtel de ville

2175, chemin du Fleuve

Respect du périmètre d'interdiction d'affichage

En vertu de l'article 550, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, qui interdit tout affichage partisan sur les lieux d'un bureau de registre, le Bureau de la Responsable de registres et de scrutins référendaires retirera sans préavis tout élément de nature partisane situé à l'intérieur du périmètre illustré sur la carte. Cette consigne s'appliquera dès la journée précédant la tenue de registre, et ce, pour chaque lieu de tenue de registre, le tout afin d'assurer le bon fonctionnement du registre.

Tenue de registre – Périmètre d'interdiction d'affichage



Ville de Lévis

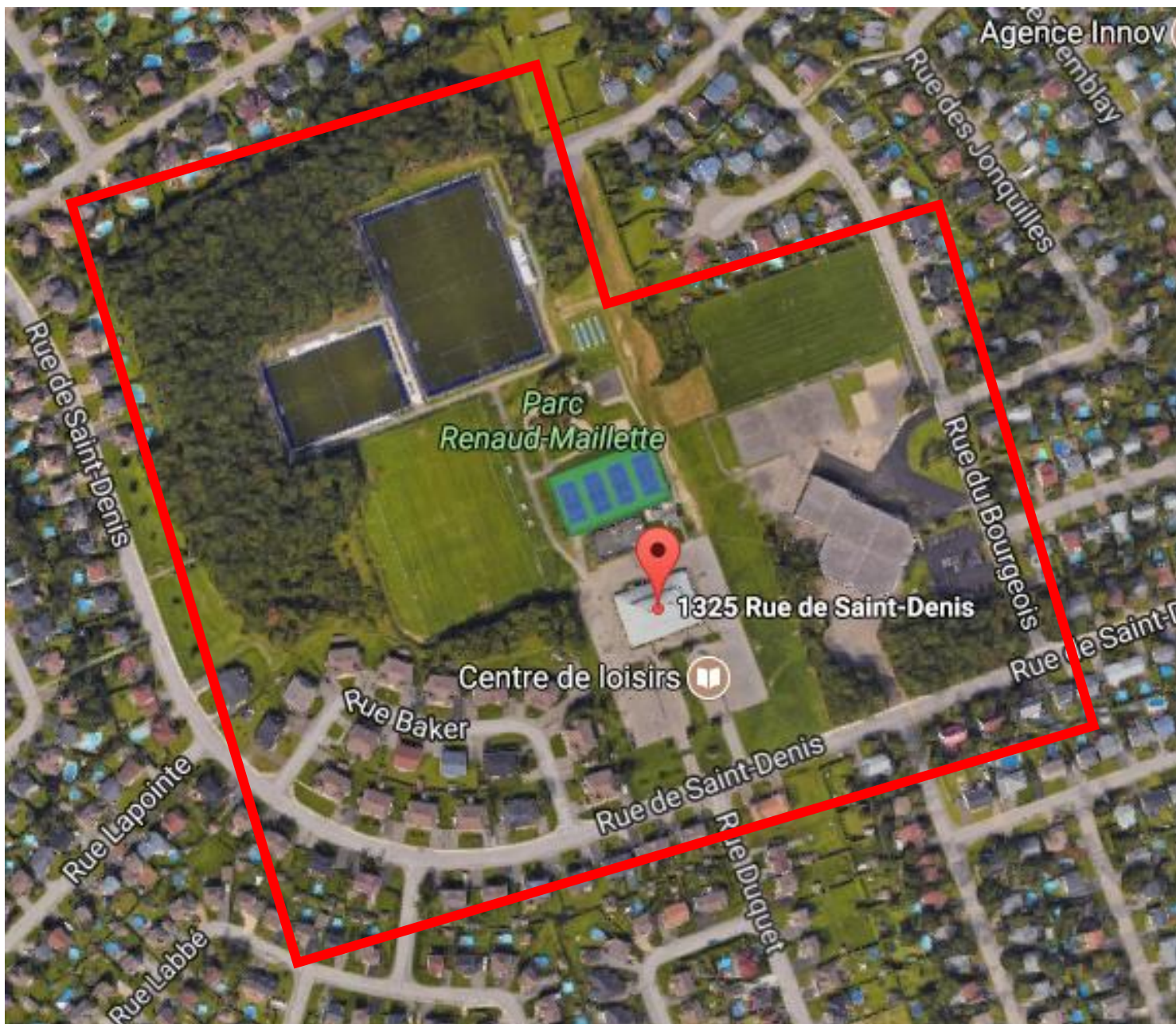
District 3, Villieu
Tenue de registre
18 juin 2023, 9 h 00 à 19 h

École de l'Étoile
1300, rue de l'Étoile

Respect du périmètre d'interdiction d'affichage

En vertu de l'article 550, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, qui interdit tout affichage partisan sur les lieux d'un bureau de registre, le Bureau de la Responsable de registres et de scrutins référendaires retirera sans préavis tout élément de nature partisane situé à l'intérieur du périmètre illustré sur la carte. Cette consigne s'appliquera dès la journée précédant la tenue de registre, et ce, pour chaque lieu de tenue de registre, le tout afin d'assurer le bon fonctionnement du registre.

Tenue de registre – Périmètre d'interdiction d'affichage



Ville de Lévis

District 4, Saint-Rédempteur

Tenue de registre

18 juin 2023, 9 h 00 à 19 h

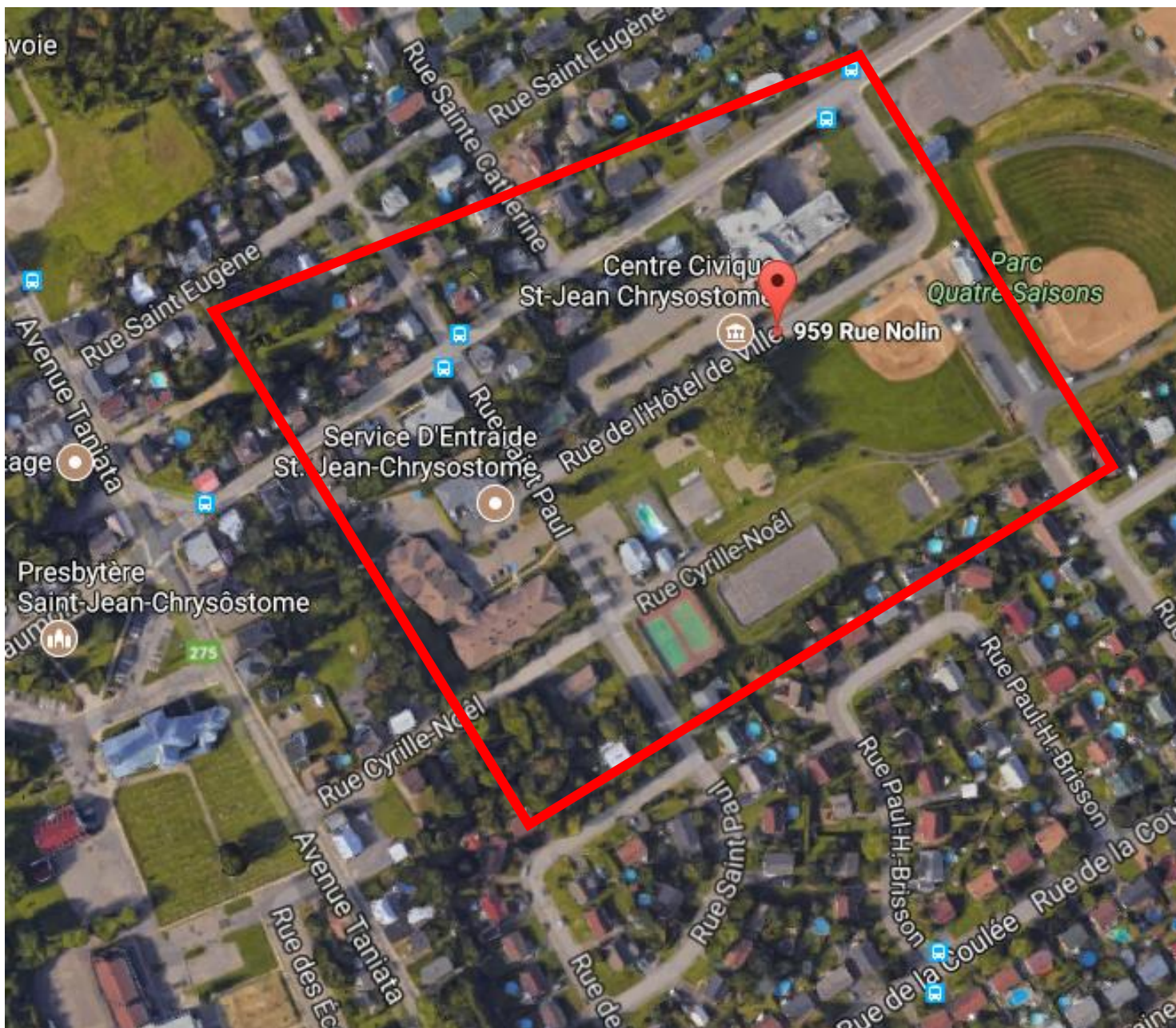
Centre communautaire Le Carrefour

1325, rue de Saint-Denis

Respect du périmètre d'interdiction d'affichage

En vertu de l'article 550, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, qui interdit tout affichage partisan sur les lieux d'un bureau de registre, le Bureau de la Responsable de registres et de scrutins référendaires retirera sans préavis tout élément de nature partisane situé à l'intérieur du périmètre illustré sur la carte. Cette consigne s'appliquera dès la journée précédant la tenue de registre, et ce, pour chaque lieu de tenue de registre, le tout afin d'assurer le bon fonctionnement du registre.

Tenue de registre – Périmètre d'interdiction d'affichage



Ville de Lévis

District 7, Saint-Jean
Tenue de registre
18 juin 2023, 9 h 00 à 19 h
Centre civique
959, rue Nolin

Respect du périmètre d'interdiction d'affichage

En vertu de l'article 550, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, qui interdit tout affichage partisan sur les lieux d'un bureau de registre, le Bureau de la Responsable de registres et de scrutins référendaires retirera sans préavis tout élément de nature partisane situé à l'intérieur du périmètre illustré sur la carte. Cette consigne s'appliquera dès la journée précédant la tenue de registre, et ce, pour chaque lieu de tenue de registre, le tout afin d'assurer le bon fonctionnement du registre.

Tenue de registre – Périmètre d'interdiction d'affichage



Ville de Lévis

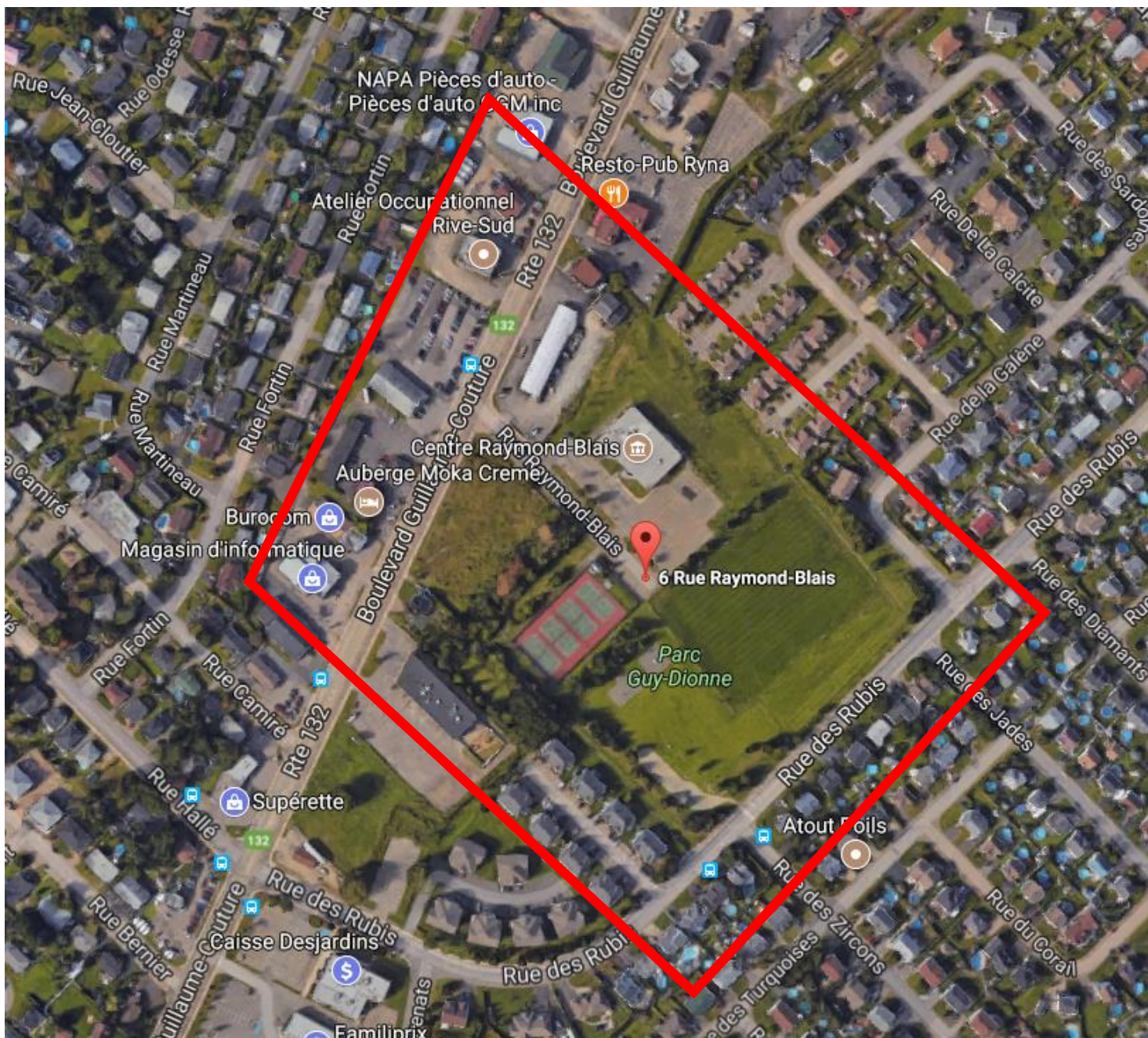
Tenue de registre
18 juin 2023, 9 h 00 à 19 h

Complexe 2 glaces Honco
275, avenue Taniata

Respect du périmètre d'interdiction d'affichage

En vertu de l'article 550, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, qui interdit tout affichage partisan sur les lieux d'un bureau de registre, le Bureau de la Responsable de registres et de scrutins référendaires retirera sans préavis tout élément de nature partisane situé à l'intérieur du périmètre illustré sur la carte. Cette consigne s'appliquera dès la journée précédant la tenue de registre, et ce, pour chaque lieu de tenue de registre, le tout afin d'assurer le bon fonctionnement du registre.

Tenue de registre – Périmètre d'interdiction d'affichage



Ville de Lévis

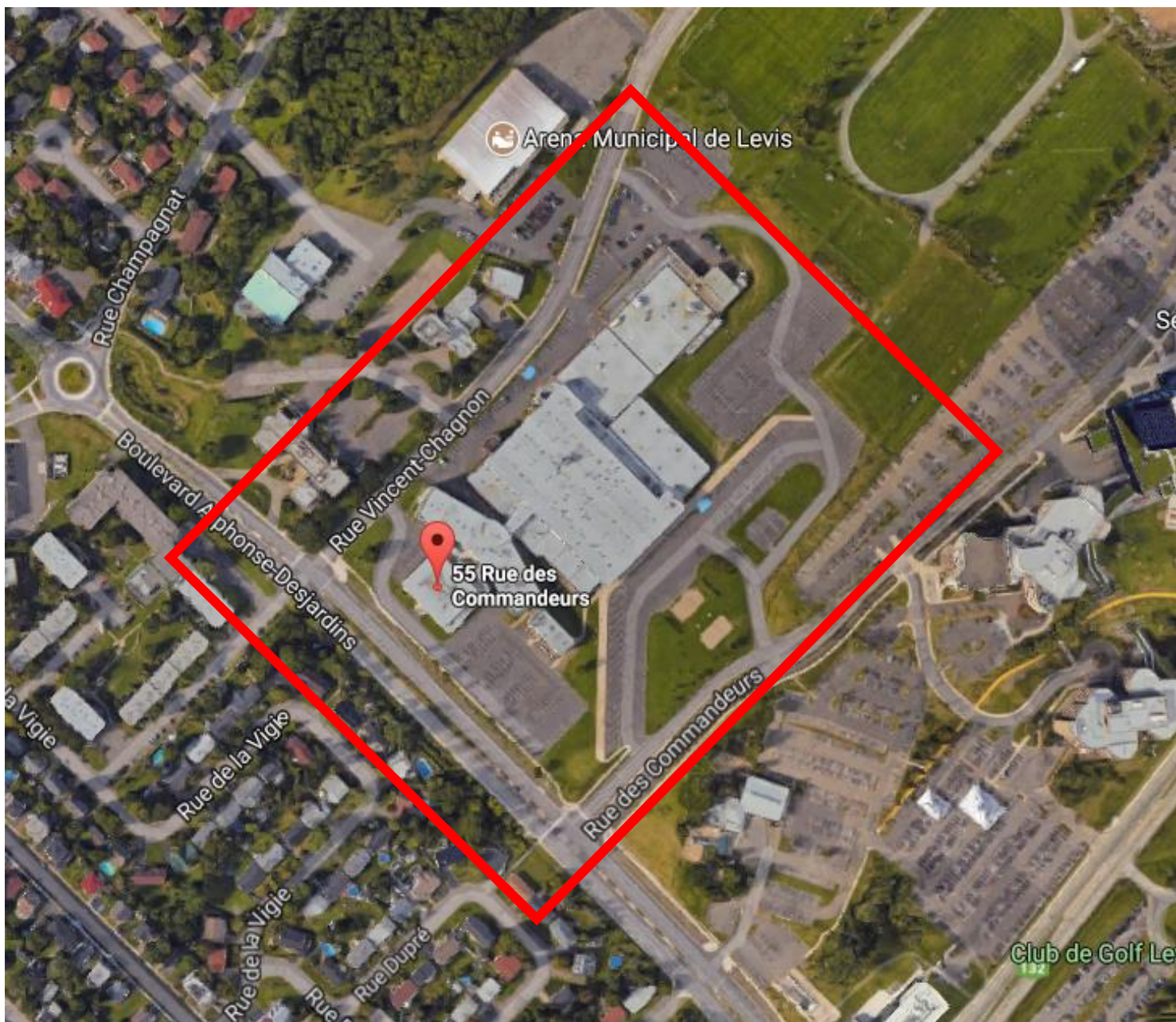
Tenue de registre
18 juin 2023, 9 h 00 à 19 h

Centre Raymond-Blais
6, rue Raymond-Blais

Respect du périmètre d'interdiction d'affichage

En vertu de l'article 550, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, qui interdit tout affichage partisan sur les lieux d'un bureau de registre, le Bureau de la Responsable de registres et de scrutins référendaires retirera sans préavis tout élément de nature partisane situé à l'intérieur du périmètre illustré sur la carte. Cette consigne s'appliquera dès la journée précédant la tenue de registre, et ce, pour chaque lieu de tenue de registre, le tout afin d'assurer le bon fonctionnement du registre.

Tenue de registre – Périmètre d'interdiction d'affichage



Ville de Lévis

Tenue de registre
18 juin 2023, 9 h 00 à 19 h

École Pointe-Lévy
55, rue des Commandeurs

Respect du périmètre d'interdiction d'affichage

En vertu de l'article 550, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, qui interdit tout affichage partisan sur les lieux d'un bureau de registre, le Bureau de la Responsable de registres et de scrutins référendaires retirera sans préavis tout élément de nature partisane situé à l'intérieur du périmètre illustré sur la carte. Cette consigne s'appliquera dès la journée précédant la tenue de registre, et ce, pour chaque lieu de tenue de registre, le tout afin d'assurer le bon fonctionnement du registre.

Tenue de registre – Périmètre d'interdiction d'affichage



Ville de Lévis

District 2, Saint-Nicolas

Tenue registre

18 juin 2023, 9 h 00 à 19 h

Centre communautaire

Saint-Nicolas

550, rue de la Sorbonne

Respect du périmètre d'interdiction d'affichage

En vertu de l'article 550, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, qui interdit tout affichage partisan sur les lieux d'un bureau de registre, le Bureau de la Responsable de registres et de scrutins référendaires retirera sans préavis tout élément de nature partisane situé à l'intérieur du périmètre illustré sur la carte. Cette consigne s'appliquera dès la journée précédant la tenue de registre, et ce, pour chaque lieu de tenue de registre, le tout afin d'assurer le bon fonctionnement du registre.

Tenue de registre – Périmètre d'interdiction d'affichage



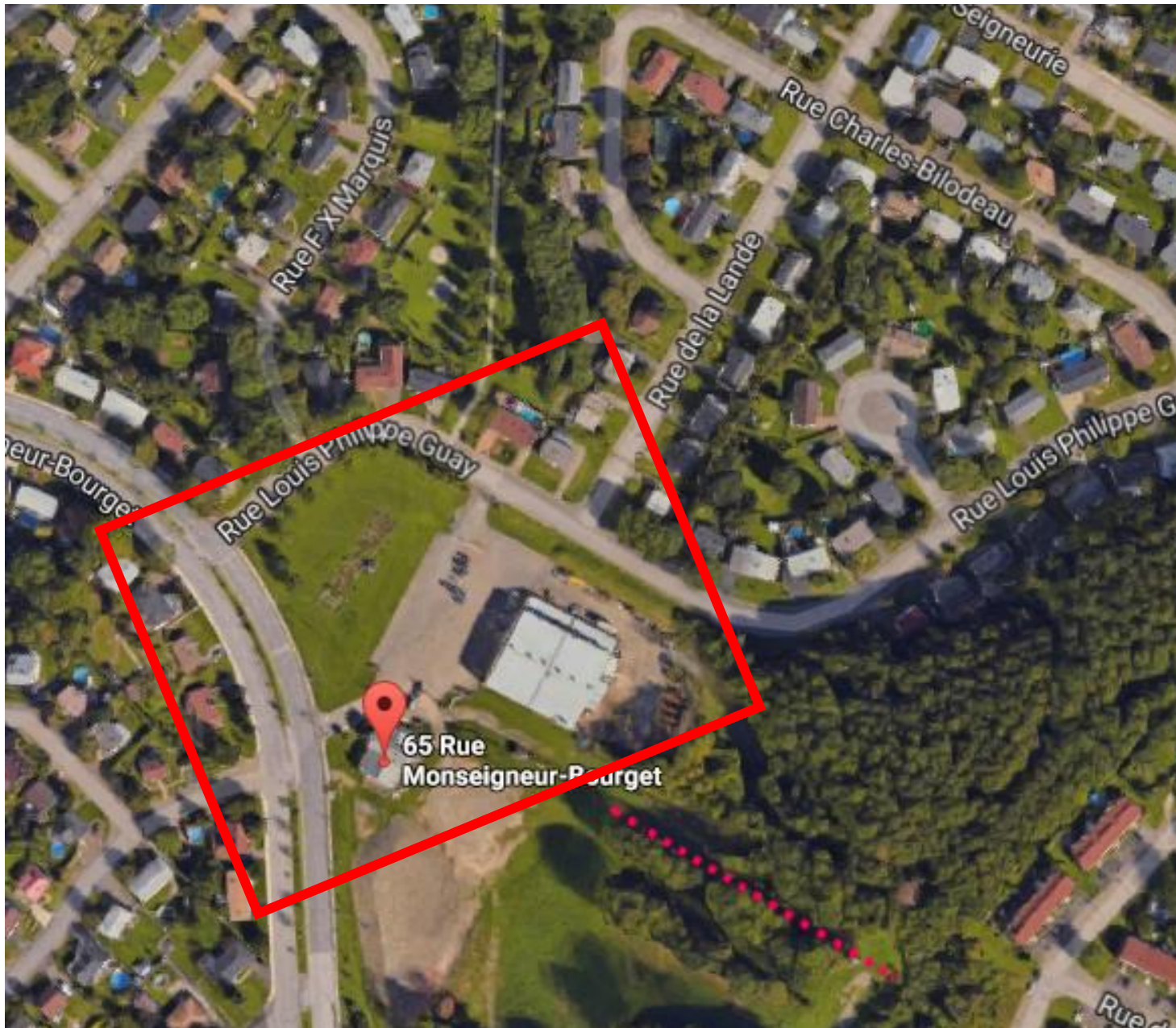
Ville de Lévis

District 5, Charny
Tenue de registre
18 juin 2023, 9 h 00 à 19 h
École secondaire de l'Aubier
1020, rue du Sault

Respect du périmètre d'interdiction d'affichage

En vertu de l'article 550, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, qui interdit tout affichage partisan sur les lieux d'un bureau de registre, le Bureau de la Responsable de registres et de scrutins référendaires retirera sans préavis tout élément de nature partisane situé à l'intérieur du périmètre illustré sur la carte. Cette consigne s'appliquera dès la journée précédant la tenue de registre, et ce, pour chaque lieu de tenue de registre, le tout afin d'assurer le bon fonctionnement du registre.

Tenue de registre – Périmètre d'interdiction d'affichage



Ville de Lévis

District 13, Bienville
Tenue de registre
18 juin 2023, 9 h 00 à 19 h
Centre de plein-air de Lévis
65, route Monseigneur-Bourget

Respect du périmètre d'interdiction d'affichage

En vertu de l'article 550, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, qui interdit tout affichage partisan sur les lieux d'un bureau de registre, le Bureau de la Responsable de registres et de scrutins référendaires retirera sans préavis tout élément de nature partisane situé à l'intérieur du périmètre illustré sur la carte. Cette consigne s'appliquera dès la journée précédant la tenue de registre, et ce, pour chaque lieu de tenue de registre, le tout afin d'assurer le bon fonctionnement du registre.

Tenue de registre – Périmètre d'interdiction d'affichage



Ville de Lévis

Tenue de registre

18 juin 2023, 9 h 00 à 19 h

Édifice Gérard-Dumont
344, rue Thomas-Wilson

Respect du périmètre d'interdiction d'affichage

En vertu de l'article 550, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, qui interdit tout affichage partisan sur les lieux d'un bureau de registre, le Bureau de la Responsable de registres et de scrutins référendaires retirera sans préavis tout élément de nature partisane situé à l'intérieur du périmètre illustré sur la carte. Cette consigne s'appliquera dès la journée précédant la tenue de registre, et ce, pour chaque lieu de tenue de registre, le tout afin d'assurer le bon fonctionnement du registre.

Tenue de registre – Périmètre d'interdiction d'affichage



Ville de Lévis

Tenue de registre

18 juin 2023, 9 h 00 à 19 h

Centre des congrès de Lévis

5750, rue J.-B.-Michaud

Respect du périmètre d'interdiction d'affichage

En vertu de l'article 550, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, qui interdit tout affichage partisan sur les lieux d'un bureau de registre, le Bureau de la Responsable de registres et de scrutins référendaires retirera sans préavis tout élément de nature partisane situé à l'intérieur du périmètre illustré sur la carte. Cette consigne s'appliquera dès la journée précédant la tenue de registre, et ce, pour chaque lieu de tenue de registre, le tout afin d'assurer le bon fonctionnement du registre.